LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Désignation	Surface (m²)	Bénéficiaire
A1	Elargissement à 3m d'un chemin	211	Commune
A2	Création d'une liaison entre la rue des Chars et la rue du 30 Novembre	206	Commune
A3	Extension du Parking de la salle communale	1324	Commune
A4	Elargissement de 2 m d'un chemin rural	151	Commune
A5	Création d'une emprise rurale de 8 m hors zone constructible du village	186	Commune
A6	Création d'un îlot tri en entrée du village	120	Commune
A7	Création d'une liaison rurale de 3 m de large	152	Commune
A8	Création d'une liaison rurale	206	Commune
A9	Création d'une liaison rurale de 5 m de large	327	Commune
A10	Création d'une liaison rurale 2 m de large entre la salle des fêtes et le quartier du Kirchgass	283	Commune
A11	Création d'une liaison rurale 3 m de large entre la salle des fêtes et la rue des Jardins	257	Commune
A12	Elargissement à 6m d'un chemin	274	Commune
A13	Création d'une liaison rurale 3m de large	146	Commune
A14	Création d'un chemin de liaison de 2 m de large	224	Commune
A15	Prolongement d'un chemin de 2 m de large	348	Commune
A16	Création d'une liaison rurale de 2 m de large	348	Commune
A17	Elargissement de la rue des Jardins	726	Commune
A18	Création d'une aire de basculement de chemin (Mise en Tangle Norway) et le chemin "Chemin agricole"	1444	Commune

PRESCRIPTIONS EDICTEES PAR LE P.L.U.

A. LE ZONAGE : ZONES ET SECTEURS

- Limite de zone
- UA — Désignation de zone
- Ac — Désignation de secteur de zone

B. EMPLACEMENTS RESERVES

- Emplacement réservé
- A16 — Numéro de repérage

C. AUTRES PRESCRIPTIONS

- Espace Boisé Classé (E.B.C.)
- Périmètre de réciprocité

C. AUTRES PRESCRIPTIONS

- Zone de danger de peri et d'autre du gazoduc
- Elément protégé au titre de l'article L151-19 du Code de l'Urbanisme

N°	Liste des éléments protégés	N°	
1	Eglise	13	Croix
2	Calvaire	14	Croix
3	Fontaine	15	Calvaire
4	Eglise Saint-Martin	16	Croix
5	Chapelle rue du Cimetière	17	Cimetière et mur en pierres le long du Pfad
6	Fontaine	18	Bare forestier rue de l'ancienne Ecurie
7	Fontaine	19	Panorama de France à Suisse et à Allemagne
8	Poteau incendie	20	Château et chapelle du château de Kintzheim
9	Calvaire	21	Salle de tirage au chêne centenaire
10	Bachelier	22	Chapelle rue Haute, Saint-Quirin
11	Calvaire	23	Cimetière

De plus, les zones AU sont des secteurs couverts par des O.A.P. (orientations d'aménagement et de programmation) qui définissent pour chacunes d'elles les conditions de leur aménagement.

PLU

- Plan Local d'Urbanisme -

Commune de **KINTZHEIM**

PLAN DE REGLEMENT

PARTIE OUEST (2/2)

Echelle au 1/5000ème

Elaboration le 25/07/1983
Révision n°1 le 30/11/1988
Révision n°2 le 30/05/2006
Modification n°1 le 25/08/2004
Modification n°2 le 19/07/2006
Modification n°3 le 29/08/2006
Révision simplifiée n°1 le 19/09/2007
Modification n°4 le 31/08/2009
Modification simplifiée n°1 le 22/02/2011

REVISION N°3

ARRET

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 20 septembre 2016,

A Kintzheim,
le 21 septembre 2016

Le Maire,
Francis WEYH

Ici et là Biotope

ATIP

Agence Technique d'Ingénierie Publique
Hôtel de la Lys — Place de Verdun — 67140 Barr